

## Commission spéciale Quid des parcelles Pierre Chanson ?

Source de tensions depuis plusieurs années, le devenir des 6000 m<sup>2</sup> de terrain communal situés au cœur du quartier des fleurs fait depuis plus d'un an l'objet d'un important travail de réflexion au sein de la commission spéciale « Projet Pierre Chanson ».

**Dans un climat apaisé et constructif de concertation, ses membres, élus et habitants volontaires, ont ainsi dégagé différentes options, aussi diverses que variées, répondant chacune à l'intérêt général. Ces dernières seront très prochainement soumises à l'avis des Pellerinçais.**

Dans le contexte communal actuel (voir ci-dessous), le terrain dit « Pierre Chanson », situé au cœur d'un quartier résidentiel et déclassé du domaine public communal en 2021, reste, de par sa situation, son usage et son volume, une emprise qu'il convient raisonnablement d'étudier dans l'intérêt public. C'est en ce sens que la commission spéciale « Projet Pierre Chanson », qui compte 5 élus de la majorité et 3 élus de la minorité, mais aussi 3 Pellerinçais volontaires, dont 2 riverains résidant à proximité du site, a travaillé objectivement à quelques scénarii pouvant répondre aux besoins de la commune, tout en incluant systématiquement le maintien d'un bel espace vert et de cheminements pour les piétons.

**Parmi eux : l'aménagement d'un parc public citoyen, l'implantation d'un petit équipement recevant du public (ex. micro-crèche, résidence médicale, etc.), quelques maisons pour les seniors, un peu d'habitat, etc.**



**« À ce stade, nous n'avons aucune échéance, ni aucun projet d'aménagement arrêté sur ce site.**

*C'est justement l'objet de notre concertation. Si nos réflexions nous ont aujourd'hui amené à plusieurs options, nous travaillons dorénavant à la mise en place d'un mode de restitution le plus adapté possible pour avoir l'avis de tous »*

**Brigitte Dousset,**  
Adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme

### Zoom sur le contexte Pellerinçais...

**Alors que l'évolution démographique et les demandes d'installation en périphérie de la métropole ne cessent d'augmenter, la commune du Pellerin, qui accueille une centaine de nouveaux habitants chaque année, peine de plus en plus à s'adapter.**

En effet, composée de 85 % d'espaces agricoles et naturels non constructibles, la ville qui ne peut se construire que sur elle-même, ne peut bien sûr pas répondre aux obligations réglementaires d'urbanisation de la loi SRU\* et du Programme Local de l'Habitat.

Des pénalités sont donc réglées chaque année et de nombreux Pellerinçais, jeunes ou seniors, doivent quitter la ville pour trouver un logement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 151 demandes de logements ont notamment été recensées.

**Cette situation influe et détermine plusieurs facteurs, tels que l'agencement de la ville, ses mobilités, ses infrastructures, ses installations commerciales, etc.**

\* La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose un quota de 25% de logements sociaux dans les communes.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe un objectif de 219 logements locatifs sociaux à réaliser au Pellerin à l'horizon 2025.



**« Ce travail en commission a permis de retrouver une forme de confiance et d'échange sur ce sujet. J'espère que nous parviendrons aussi à l'insuffler aux habitants lors de nos réunions publiques de concertation.**

*En tant qu'élus, nous sommes là pour informer, écouter et composer lorsque c'est possible. C'est en avançant tous ensemble que nous irons plus loin »*

**Jean-Michel Moussu,**  
Conseiller municipal  
du Groupe "Alternative Ecocitoyenne Pellerinaise"

### 2023 : année de la restitution et de l'engagement du dialogue

Encore à l'étude à l'heure de la rédaction de ce magazine, la forme de la restitution du travail de la commission se dessine peu à peu. En effet, avec le souhait d'avancer avec les citoyens, d'ouvrir la concertation au plus grand nombre, mais aussi bien sûr de restaurer un dialogue apaisé et constructif avec les riverains du site, plusieurs réunions publiques seront organisées.

**Sur place, plusieurs idées et propositions, étudiées par la commission et matérialisées visuellement sous formes de plans et de maquettes numériques seront présentées au public pour engager les échanges et affiner la suite de la démarche.**



**« En tant qu'architecte et urbaniste, j'ai une certaine expérience de ce type de concertation. Intégrer cette commission m'a permis de bien comprendre les problématiques entourant le devenir de ces parcelles, donner mon avis de citoyen, prendre part aux réflexions sur son aménagement, tout en apportant mon expertise professionnelle »**

**Pierre Chicot,**  
Habitant de la Martinière,  
membre de la commission spéciale

### Rencontre avec Matthieu Sylva,

habitant du quartier des fleurs et membre de la commission spéciale "Projet Pierre Chanson"



### En intégrant cette nouvelle commission spéciale, quelles étaient vos attentes ?

*En tant que riverain de cet espace vert, mais aussi en tant qu'ancien requérant, contre le projet d'y construire un lotissement de 17 maisons, je souhaitais participer à la recherche d'un consensus, comme la Ville s'y était engagée. **L'objectif pour moi était, et est toujours, de dialoguer et de chercher des solutions à une situation qui divise encore beaucoup.** Aujourd'hui le "square" n'est entretenu qu'à minima et n'invite donc personne à y passer du temps. Des solutions sont cependant, selon moi, possibles pour en faire un espace accueillant.*

### Quel bilan dresseriez-vous aujourd'hui du travail réalisé au sein de cette commission ?

**La commission a pu aborder les diverses problématiques liées aux projets, y compris juridiques, dans un calme et un respect très appréciés de tous, alors même que nous partions d'une situation conflictuelle.** Jusqu'alors, le travail réalisé a été efficace et nous a permis d'établir différents scénarios allant d'un aménagement du square (avec jeux pour enfants, terrains de pétanque, ...), à un "béguinage" (quelques maisons au sein d'un parc fermé la nuit mais ouvert à tous le jour), en passant par un aménagement du parc avec un établissement d'utilité publique.

**J'aimerais personnellement qu'il y ait le moins de construction possible, mais j'en suis venu à considérer que c'est la consultation collective qui doit avoir le dernier mot, dans un esprit d'intérêt général.**

*Nous pouvons être heureux de cette première étape où nous avons eu la chance de bénéficier du savoir-faire de Pierre Chicot, architecte. Nous avons ainsi pu avoir des plans réalistes représentant chacun des projets et des vidéos ! C'est un énorme atout dans cette commission.*

### Comment envisagez-vous la suite de cette concertation ?

*La commission n'a pas été créée pour décider d'un quelconque projet et l'objectif aujourd'hui est bien de définir comment les Pellerinçais seront consultés. À ce stade, **il est envisagé de présenter dans un premier temps notre travail aux colotis et aux riverains, au premier trimestre 2023.** Au terme de cette concertation, les projets seront probablement affinés puis soumis à l'avis de l'ensemble de la population. En effet, certains projets peuvent concerner l'ensemble des Pellerinçais, et pas seulement les colotis.*